



Direction de la Voirie et des Déplacements

2023 DVD 83 Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Vélo 2021-2026 vise à conforter et à amplifier la dynamique autour de la pratique du vélo, particulièrement importante à Paris depuis fin 2019, pratique amplifiée par la crise sanitaire. La politique cyclable développée par la municipalité porte ses fruits, avec une transformation progressive de la ville et une évolution des déplacements notables en faveur de l'usage du vélo. Les objectifs du Plan Vélo visent à répondre à l'ensemble des besoins des cyclistes : il s'agit de continuer à lever les obstacles et les freins à la pratique du vélo, pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent se mettent en selle, et organiser au mieux la présence du vélo dans le paysage urbain et la mobilité francilienne. Pour cela, la Ville de Paris poursuit le déploiement du réseau cyclable intégré dans un réseau métropolitain et régional, renforce l'offre de stationnement indispensable à la pratique, et construit un « écosystème vélo » global. Ce Plan Vélo 2021-2026 constitue la stratégie cyclable territoriale et le plan d'action opérationnel de la Ville de Paris.

En mai 2017, le Conseil régional d'Île-de-France a voté un Plan vélo régional redéfinissant les orientations de la Région en vue de développer la pratique du vélo pour les déplacements au quotidien des franciliens. Dans ce cadre, un appel à projets à destination des départements d'Île-de-France prévoit un co-financement, sous conditions, via des subventions au titre des dispositifs « Déplacements à vélo en Ile-de-France ». Ce dispositif a été adopté par la délibération CR2017-77 et modifié par les délibérations CP2018-192 et CP2020-272. Cette participation financière est subordonnée notamment à la production d'un document stratégique territorial se déclinant en un plan d'actions sous forme d'un programme d'opérations sur 3 ans.

En matière d'aménagements cyclables, et afin de rendre attractive la pratique du vélo pour le plus grand nombre, il est fondamental de constituer un réseau cohérent, continu, hiérarchisé et sécurisé couvrant la totalité du territoire, et en lien avec les réseaux cyclables métropolitain et régional. Après le Plan Triennal examiné en séance du Conseil de Paris en novembre 2021 pour la période 2021-2023, la présente délibération a pour objet de préciser la deuxième déclinaison triennale de la mandature d'aménagements cyclables et autres mesures en faveur du développement du vélo, pour la période 2024-2026 et ainsi permettre la demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France.

Depuis le début de la mandature, de nombreux aménagements ont été livrés, notamment pour pérenniser les pistes cyclables temporaires livrées au printemps 2020. À titre d'exemples, non exhaustifs, les axes suivants ont été livrés ou sont en cours : avenue de la République, avenue de la Porte d'Aubervilliers, rue Jean Zay, Pont de l'Alma, avenue de Saint-Ouen, boulevard Ornano, avenue de la Porte de Clignancourt, Pont de la Concorde, Gambetta Est et Ouest, boulevard Pasteur, rue du Havre, rue Tronchet, rue du Faubourg Saint-Antoine entre Ledru Rollin et Faidherbe, rue Lafayette, avenue Ledru Rollin entre Mazas et Daumesnil, boulevard des Invalides, etc.

La Ville poursuit ses objectifs de développement d'infrastructures cyclables qualitatives, sécurisées et maillées. Sur les axes principaux, il s'agira de réaliser des pistes respectant un cahier des charges déterminé et garant de la qualité des infrastructures.

Le plan d'actions triennal 2024-2026 est détaillé en annexe de la présente délibération.

En conclusion, je vous demande d'approuver ce plan d'action triennal 2024-2026, de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France, et à prendre toute décision en résultant notamment en signant les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris